

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-073

CESSION DE TERRAIN - ZONE DE KERNILIEN A PLOUISY

M. Lionel RAISON, dirigeant de l'entreprise SARL Raison Père et Fils, domiciliée 12 Rue Tugdual de Kermoysan, 22290 Saint-Gilles-les-Bois et exerçant une activité de constructeur de maison individuelle a fait connaître son intention d'acquérir un lot situé sur le secteur de Kernilien et désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUISY

Lot d'une superficie d'environ 3200 m² (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
F	764	PARC AR GROAS	12 a 00 ca environ
F	536	PARC AR GROAS	20 a 00ca environ

Le prix de cession proposé est de 25 € HT le mètre carré (vingt-cinq euros hors taxes).

Monsieur RAISON a l'intention d'y construire un bâtiment afin d'y relocaliser son entreprise et permettre le développement de son activité.

L'acquéreur supportera la T.V.A. sur marge, GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge de l'acquéreur.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature des actes de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 26 mai 2021 et établissant la valeur vénale du terrain à 25 € le mètre carré.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De se prononcer favorablement sur la cession à M. Lionel RAISON ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 25 € HT le m² ;**
- **De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

